

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 NOVEMBRE 2012 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absente :

Christiane LAMPRON,	conseillère.
---------------------	--------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

12.250 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

12.251 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

12.252 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux affaires nouvelles :

22.1 Entente loisir.

12-202 RÉSOLUTION NO 12-202 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

12.253 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2012.

**12-203 RÉSOLUTION NO 12-203
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2012 tel que présenté.

12,254 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12,255 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Aucun compte rendu n'est présenté.

12,256 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures a été vu en comité plénier. Le rapport du service d'urbanisme a été expédié avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de l'administration et celui de la bibliothèque est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

12,257 COMPTES DU MOIS

**12-204 RÉSOLUTION NO 12-204
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE NEUF CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET UN CENT (375 937,01 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

12,258 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance a été déposée au conseil municipal.

**12,259 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION
FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

La mairesse fait la lecture de son rapport tel que la loi l'exige.

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 474.1
DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

1. LES FINANCES

1.1. RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2011

La Ville de Kingsey Falls complétait, en date du **31 décembre 2011**, son exercice financier avec un **excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 461 238 \$**. De cet excédent, nous avons utilisé **223 918\$ pour réaliser les investissements prévus**.

1.2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2012

Le 12 décembre 2011, les membres du conseil adoptaient les prévisions budgétaires pour l'année 2012. Ce budget prévoyait des **revenus de fonctionnement et investissement provenant notamment des taxes, tarifications et subventions de 2 998 654 \$** auxquels on a ajouté un **excédent de fonctionnement non affecté des années antérieures de 455 000 \$** et un **excédent affecté de 30 242 \$**, le tout pour un total de **3 483 896 \$**

Le budget 2012 prévoyait également des **charges de fonctionnement de 2 559 046 \$**, un **remboursement de la dette à long terme de 39 650 \$** et des **immobilisations de 885 200 \$**, le tout pour un total de **3 483 896 \$**.

Le rapport financier provisoire au 31 octobre 2012 indique que nous allons utiliser **230 000 \$** de l'excédent de fonctionnement non affecté des années antérieures au lieu de **485 242 \$** tel que prévu au budget. **Cet écart provient, entre autres, de l'excédent de fonctionnement de l'exercice de 150 000 \$** et une **diminution de 100 000 \$ des immobilisations prévues en 2012**.

1.3. LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu du règlement numéro 01-05, le salaire et l'allocation de dépenses de la mairesse pour l'année 2012 sont fixés à **12 615 \$** et ceux de chacun des conseillers à **4 201 \$**. Ces montants seront indexés au coût de la vie au premier janvier 2013. La mairesse reçoit une rémunération et une allocation de dépenses de **1 500 \$** pour 10 présences aux réunions de la M.R.C.

Précisons qu'en 2012, le conseil a tenu à ce jour **12 sessions régulières et spéciales, 10 comités pléniers** et la mairesse a participé aux réunions du CCU, du Comité en vert et de la commission d'aménagement de la M.R.C. d'Arthabaska. Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni à **4 reprises**.

Les autres membres du conseil ont également participé à diverses rencontres dans le cadre des projets qui leur ont été assignés, comme les activités du Comité en vert, de la Maison des jeunes, le

Parc Marie-Victorin, le Centre récréatif Kingsey inc. et la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

La Ville de Kingsey Falls a aussi continué à appuyer le comité d'accueil pour les nouveaux arrivants. Ce projet vise à faire connaître aux nouveaux arrivants les entrepreneurs locaux ainsi que les différents corps professionnels et organismes sociocommunautaires qui œuvrent à Kingsey Falls.

1.4. LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ (ARTICLE 474.1 L.C.V.)

NOM	NATURE	MONTANT
NOTE : Fournisseurs ayant reçu 25 000 \$ ou plus pendant l'année et seuls les contrats de plus de 2 000 \$ sont calculés. L'année commence lors du rapport de la mairesse en 2011 et se termine au 31 octobre 2012.		
<i>Atelier d'Architecture Bo.Co. inc.</i>	<i>Architecte pour plan et devis de l'agrandissement de la bibliothèque</i>	<i>33 836,11 \$</i>
<i>Cascades inc. Récupération</i>	<i>Déchets, récupération et matières putrescibles</i>	<i>122 274,04 \$</i>
<i>Caserne 1</i>	<i>Camion échelle</i>	<i>59 195,43 \$</i>
<i>Cimentier Laviolette inc.</i>	<i>Construction du trottoir boul. Marie-Victorin</i>	<i>27 581,07 \$</i>
<i>Construction Denys Ducharme</i>	<i>Agrandissement de la bibliothèque</i>	<i>332 075,57 \$</i>
<i>Construction Martin Chaput</i>	<i>Rénovation et mise aux normes de la salle municipale, remplacement des fenêtres à l'hôtel de ville, réfection du toit au traitement des eaux</i>	<i>77 952,60 \$</i>
<i>Groupe Ultima inc.</i>	<i>Assurance biens et responsabilité</i>	<i>39 267,00 \$</i>
<i>Hémond Itée</i>	<i>Déneigement des stationnements</i>	<i>38 840,04 \$</i>
<i>La Montagne Excavation inc.</i>	<i>Déneigement du secteur urbain</i>	<i>100 993,20 \$</i>
<i>La Sablière de Warwick Itée</i>	<i>Déneigement du secteur rural</i>	<i>96 056,76 \$</i>
<i>Les services EXP inc.</i>	<i>Étude pour drainage rue Caron, Comeau et Picard, étude zone inondable rues Tardif, Boulet et des Pins</i>	<i>40 433,25 \$</i>
<i>Pavage Enduits</i>	<i>Bouche fissures 2011 et 2012</i>	<i>35 234,26 \$</i>
<i>Pluritec Ltée</i>	<i>Mécanique de bâtiment pour l'agrandissement de la bibliothèque</i>	<i>25 915,77 \$</i>
<i>Waste Management</i>	<i>Enfouissement des résidus ménagers</i>	<i>61 560,35 \$</i>

2. RÉALISATIONS DE 2012

Pendant le présent exercice, les services municipaux auront assuré les services courants notamment le fonctionnement, l'entretien et la réparation des installations d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de voirie et de loisirs.

En 2012, soulignons notamment les travaux suivants :

- Voirie : La ville a poursuivi son programme de renouvellement de ses trottoirs et ce, dans le but d'assurer la sécurité des piétons. Cette année, les travaux ont été faits sur le boulevard Marie-Victorin entre la rue Fortier et la rue Tardif, soit sur une distance de 140 m.*

La ville a procédé à plusieurs travaux de rapiéçage du pavage dans le secteur rural. Le rang 10 a aussi fait l'objet de travaux de pavage sur une distance de 800 m. Des opérations de bouche-fissures ont également été réalisées dans le secteur urbain ainsi que dans certains rangs.

*- **Bibliothèque** : La ville continue d'investir dans la bibliothèque dont le volume d'activités se maintient d'année en année. La ville a procédé au projet d'agrandissement de sa bibliothèque pour un investissement de 416 000 \$.*

*- **Loisirs** : La ville supporte la Maison des jeunes qui accueille la clientèle 12-17. Les activités ont lieu du mardi au samedi inclusivement. Nous supportons également l'Association de soccer, l'Association de hockey mineur et Vélo Tour Kingsey. Pour les jeunes de 5 à 12 ans, la municipalité offre, durant l'été, l'animation au terrain de jeux.*

Nous avons eu, encore une fois cette année, des activités réservées aux jeunes de 12 à 15 ans. La ville a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice des loisirs pour la période estivale.

*- **Bâtiment** : La ville a investi dans son hôtel de ville. Nous avons amorcé le remplacement de la fenestration ainsi que le réaménagement de l'entrée principale.*

Des travaux de rafraîchissement de la salle communautaire ont été réalisés au début de l'année 2012 par l'ajout d'une salle d'eau adaptée pour les personnes à mobilité restreinte. Nous avons également ajouté un ouvre-porte automatique et aménagé la rampe d'accès au bâtiment.

De plus, la ville s'est portée acquéreur de l'immeuble situé au 9, rue Caron en vue de réaliser un projet communautaire

*- **Service incendie et premiers répondants** : Au plan de la prévention, la ville continue d'investir dans la formation de ses pompiers. Plusieurs milliers de dollars ont été investis en formation. Tout comme les pompiers, les membres du service des premiers répondants continuent de faire un excellent travail en offrant à leurs concitoyens un service pré-ambulatoire. De plus, les membres du service organisent chaque année des collectes de sang en collaboration avec Héma-Québec.*

3. CONCLUSION

*Enfin, c'est le **3 décembre prochain**, lors d'une session spéciale, que le conseil municipal vous présentera officiellement les prévisions budgétaires pour l'année 2013 ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations et le règlement de taxation pour la prochaine année.*

Soyez assurés que nous ne ménagerons pas nos efforts pour vous offrir des services municipaux qui répondent le plus adéquatement possible à vos attentes et à vos besoins et ce, au meilleur rapport qualité-prix.

J'espère que cette description très sommaire de l'état des finances de la Ville de Kingsey Falls et de ses projets vous donne une image plus précise de la gestion municipale. Nous sommes toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous invitons à suivre la vie municipale soit en vous présentant aux sessions du conseil ou en lisant la rubrique MUNI-NOUVELLES de l'Écho des Chutes.

12,260 ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 12-06 RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

**12-205 RÉSOLUTION NO 12-205
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 12-06
RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les municipalités doivent adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux;
- 2 Les formalités de la procédure d'adoption prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENONCIATION À LA LECTURE.** Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la loi et ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance, ils renoncent à sa lecture.
- 2- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 12-06 Règlement Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Kingsey Falls.
- 3- **COPIE.** Une copie du règlement sera remise à chacun des employés de la ville.

12,261 RESSOURCES HUMAINES

**12,261.1 RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL
D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER**

**12-206 RÉSOLUTION 12-206
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE DE
TRAVAIL DE JEAN-YVES CAMPEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 12-103, la saison de travail de M. Jean-Yves Campeau doit se terminer le 3 novembre 2012;
- 2 Du travail reste à faire avant la période hivernale;
- 3 Il y a lieu de renouveler la période de travail de M. Campeau à la condition que celui-ci accepte de travailler à la préparation, à l'entretien et à la surveillance de la patinoire extérieure;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENOUVELLEMENT.** Le conseil municipal autorise le renouvellement de la période de travail de M. Jean-Yves Campeau jusqu'au 4 mai 2013.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes. Toutefois, M. Campeau aura un horaire variable, pouvant travailler le soir et la nuit. Il effectuera toutes les heures d'entretien de la patinoire.

Dans le cas, et le seul cas, où les conditions météorologiques empêchaient le maintien de la glace et ainsi M. Campeau de travailler à la patinoire, ce dernier sera affecté à d'autres tâches pour combler le nombre d'heures travaillées.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Jean-Yves Campeau et à la trésorière.

**12,261.2 ASSURANCES COLLECTIVES – Regroupement UMQ –
Entente de règlement avec le Groupe financier AGA
pour le remboursement d'honoraires**

**12-207 RÉOLUTION NO 12-207
ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE
GROUPE FINANCIER AGA POUR
LE REMBOURSEMENT D'HONORAIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville;
- 2 Une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;
- 3 L'UMQ recommande d'accepter cette entente;
- 4 La Ville a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION.** La Ville de Kingsey Falls accepte l'entente de règlement intervenue entre l'Union des Municipalités du Québec et le Groupe Financier AGA, dont copie est jointe en annexe A, selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Union des Municipalités du Québec.

12,262 TRÉSORERIE – Versement à la caisse pour cartouches d'encre – Imprimante donnée à la bibliothèque

**12-208 RÉSOLUTION NO 12-208
TRÉSORERIE
VERSEMENT À LA CAISSE DESJARDINS
POUR CARTOUCHES D'ENCRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Caisse Desjardins des Bois-Francis a donné une imprimante à la bibliothèque municipale;
- 2 La bibliothèque a récupéré les cartouches d'encre pour lesquelles la caisse demande un montant de 200 \$;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget 2012 pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La trésorière est autorisée à verser à la Caisse Desjardins des Bois-Francis un montant de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** pour l'acquisition de cartouches d'encre pour l'imprimante donnée par cette dernière à la bibliothèque.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,263 TÉLÉMÉTRIE – Adjudication des contrats

12,263.1 PUIITS MUNICIPAL

**12-209 RÉSOLUTION NO 12-209
TÉLÉMÉTRIE POUR LE PUIITS MUNICIPAL
CONTRAT À LA FIRME TECHSERVICE
(9120-0592 QUÉBEC INC.)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la mise aux normes de ses équipements d'acquisition de données et de télétransmission pour son puits municipal;

- 2 La ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces équipements;
- 3 La firme Techservice (9120-0592 Québec inc.) a présenté la plus basse soumission conforme;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La ville est autorisée à conclure une entente avec la firme Techservice (9120-0592 Québec inc.) pour l'achat et l'installation d'équipement de télémétrie pour son puits municipal, le tout tel que décrit à la soumission no R21092012-0800-V2-2.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme **HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (8 983,75 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Techservice.

12,263.2 STATION DE POMPAGE GIBSON

12-210 RÉSOLUTION NO 12-210 TÉLÉMÉTRIE POUR LA STATION DE POMPAGE GIBSON CONTRAT À LA FIRME TECHSERVICE (9120-0592 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la mise aux normes de ses équipements d'acquisition de données et de télétransmission pour sa station de pompage Gibson;
- 2 La ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces équipements;
- 3 La firme Techservice (9120-0592 Québec inc.) a présenté la plus basse soumission conforme;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La ville est autorisée à conclure une entente avec la firme Techservice (9120-0592 Québec inc.) pour l'achat et

l'installation d'équipement de télémétrie pour sa station de pompage Gibson, le tout tel que décrit à la soumission no R21092012-0800-V2-4.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme **SEPT MILLE SIX CENT DIX DOLLARS (7 610,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Techservice.

12,263.3 POSTE D'EAU POTABLE CORRIVEAU

12-211 RÉSOLUTION NO 12-211 TÉLÉMÉTRIE POUR LE POSTE D'EAU POTABLE CORRIVEAU CONTRAT À LA FIRME TECHSERVICE (9120-0592 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la mise aux normes de ses équipements d'acquisition de données et de télétransmission pour son poste d'eau potable Corriveau;
- 2 La ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces équipements;
- 3 La firme Techservice (9120-0592 Québec inc.) a présenté la plus basse soumission conforme;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La ville est autorisée à conclure une entente avec la firme Techservice (9120-0592 Québec inc.) pour l'achat et l'installation d'équipement de télémétrie pour son poste d'eau potable Corriveau, le tout tel que décrit à la soumission no R21092012-0800-V2-1, à l'exception de la caméra IP et de la gestion de l'accès au bâtiment.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Techservice.

12,263.4 STATION D'ÉPURATION DU 12^E RANG

12-212 **RÉSOLUTION NO 12-212
TÉLÉMÉTRIE POUR LA STATION
D'ÉPURATION DU 12^E RANG
CONTRAT À LA FIRME TECHSERVICE
(9120-0592 QUÉBEC INC.)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la mise aux normes de ses équipements d'acquisition de données et de télétransmission pour sa station d'épuration du 12^e Rang;
- 2 La ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces équipements;
- 3 La firme Techservice (9120-0592 Québec inc.) a présenté la plus basse soumission conforme;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La ville est autorisée à conclure une entente avec la firme Techservice (9120-0592 Québec inc.) pour l'achat et l'installation d'équipement de télémétrie pour sa station d'épuration du 12^e Rang, le tout tel que décrit à la soumission no R21092012-0800-V2-3, à l'exception de la caméra IP et de la gestion de l'accès au bâtiment.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Techservice.

12,264 SALLE MUNICIPALE – AJOUT DE VESTIAIRES – Offre de service

**12-213 RÉSOLUTION NO 12-213
SALLE MUNICIPALE
AJOUT DE VESTIAIRES
CONTRAT À CRÉATION BETH-EL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a rénové la salle municipale située au 7, rue Tardif;
- 2 Il y a lieu d'ajouter des vestiaires dans la grande salle;
- 3 La firme Création Beth-El a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Les sommes nécessaires ne sont pas prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Création Beth-El pour l'achat et l'installation de vestiaires à la salle municipale, située au 7, rue Tardif.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

12,265 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS – Adhésion et participation financière pour 2013

**12-214 RÉSOLUTION NO 12-214
TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls participe au financement du transport adapté dans la région;
- 2 Il y a lieu que la ville donne son accord à la contribution demandée pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'offrir le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité et de participer au financement des opérations pour l'année 2013.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX DOLLARS (5 632,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.

12,266 JOURNAL LES ACTUALITÉS – Cahier souvenir

**12-215 RÉSOLUTION 12-215
JOURNAL LES ACTUALITÉS
PARTICIPATION AU CAHIER SOUVENIR
POUR M. YVON VALLIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le journal Les Actualités prépare un cahier souvenir sur les 34 ans de vie politique de M. Yvon Vallières;
- 2 M. Vallières s'est toujours impliqué dans notre région et qu'à titre de député, il a toujours apporté son aide et son soutien à la ville;
- 3 Il y a lieu que la ville participe à ce cahier souvenir destiné à rendre hommage à monsieur Vallières suite à son retrait de la vie politique;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter un espace de ¼ de page dans le cahier souvenir préparé par le journal Les Actualités pour souligner les 34 ans de vie politique de M. Yvon Vallières.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (295,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,267 SALON DE NOËL – Demande de l'AFEAS – Affichage

**12-216 RÉSOLUTION NO 12-216
SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS
ACHAT D’AFFICHES PUBLICITAIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'AFÉAS de Kingsey Falls organise une première édition du Salon de Noël qui se tiendra à la salle municipale les 23, 24 et 25 novembre 2012;
- 2 L'AFÉAS demande à la ville de payer des affiches en coroplast pour annoncer ce salon;
- 3 Il y a lieu que la ville encourage cette activité ;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Graphitek des affiches en coroplast pour le Salon de Noël, le tout tel que prévu au bon de commande no 13843 préparé pour l'AFEAS de Kingsey Falls.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS E SOIXANTE-QUATRE CENTS (488,64 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**12,268 REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU PARC MARIE-VICTORIN**

**12-217 RÉSOLUTION NO 12-217
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU PARC MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Monsieur Luc Duval a informé le conseil municipal qu'il n'a plus la disponibilité pour siéger sur le conseil d'administration du Parc Marie-Victorin, il y a lie de nommer un nouveau représentant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme monsieur Christian Tisluck, conseiller, pour représenter la ville au conseil d'administration du Parc Marie-Victorin.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin et à monsieur Christian Tisluck.

12,269 SESSIONS DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2013

12-218 **RÉSOLUTION NO 12-218**
DATE DES SESSIONS ORDINAIRES
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DATE DES SESSIONS ORDINAIRES.** Le conseil municipal adopte le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013 qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30:

- | | |
|-------------------|--------------------|
| - 14 janvier 2013 | - 8 juillet 2013 |
| - 4 février 2013 | - 9 septembre 2013 |
| - 4 mars 2013 | - 7 octobre 2013 |
| - 8 avril 2013 | - 4 novembre 2013 |
| - 6 mai 2013 | - 2 décembre 2013 |
| - 3 juin 2013 | |

- 2- **INFORMATION.** Afin d'informer la population, un avis sera publié dans l'Écho des chutes, édition de décembre 2012.

12,270 RÈGLEMENT DE TAXATION 2013 – Avis de présentation

PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT DE TAXATION 2013
AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation est donné par **Christian DROUIN** qu'un **règlement établissant le taux de taxation pour l'exercice 2013** sera présenté à une session ultérieure.

12,271 RÈGLEMENT DE TARIFICATIONS – Avis de présentation

PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT DE TARIFICATIONS
AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation est donné par **Luc DUVAL** qu'un **règlement établissant les tarifications** sera présenté à une session ultérieure.

12,272 AFFAIRES NOUVELLES

12,272.1 ENTENTE LOISIR

12-219 RÉSOLUTION NO 12-219 ENTENTE LOISIR UTILISATION DE LA PISCINE DE L'ÉCOLE MONIQUE-PROULX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Commission scolaire des Bois-Francis est propriétaire de la piscine de l'école secondaire Monique-Proulx de Warwick;
- 2 La Commission scolaire des Bois-Francis facture à la Ville de Warwick un montant annuel de 60 000 \$ pour les frais d'utilisation de cette piscine en dehors de l'horaire d'utilisation de l'école et que conséquemment, la Ville de Warwick estime le coût d'utilisation de la piscine à 55 \$ par utilisateur;
- 3 La Ville de Warwick propose une tarification de 240 \$ ou de 315 \$ selon les deux propositions soumises aux non-résidents de Warwick;
- 4 La piscine de l'école secondaire Monique-Proulx a été payée à même les taxes scolaires de l'ensemble des citoyens du territoire desservi par la Commission scolaire des Bois-Francis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AVIS DE LA VILLE.** La Ville de Kingsey Falls est d'avis que ses citoyens se voient facturer par la Ville de Warwick un montant inéquitable pour des frais d'une infrastructure qu'ils paient déjà par le biais de leurs taxes scolaires.

La Ville de Kingsey Falls est d'avis que ses citoyens ont droit aux mêmes privilèges d'utilisation de la piscine de l'école secondaire Monique-Proulx en dehors des heures de classe que ceux accordés aux citoyens de la Ville de Warwick.

- 2- **PROPOSITION.** La Ville de Kingsey Falls propose que la Commission scolaire des Bois-Francis mette fin immédiatement à l'entente qui la lie avec la Ville de Warwick relativement à l'utilisation de la piscine située à l'école secondaire Monique-Proulx de Warwick et qu'elle explore la possibilité d'une nouvelle entente qui prévoirait le coût réel par utilisateur qui serait réparti entre les municipalités désireuses d'utiliser la piscine en dehors des heures de classe.

12,273 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 38.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier

